

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

18/11/2025

Date d'affichage

18/11/2025

Objet de la délibération n° 58-2025

Commande publique – Marché public de prestations d'assurances – Signature des contrats

Présents

JP. CULOS, C. ROMERO, S. MAZAS, F. GARRIGUES, M.J. SCHIFANO, M. PLANA, S. PRADELLES, F. ESTEVES, A. TAHRI, C. CLERGEAU, D. DOUMERC, C. SCHIFANO, O. RACAUD, R.M MARTINEZ FUENTE

Absents excusés

C. PAVAILLER, C. DEBONS, A. SECULA, JC. MALTHE, J.F. MULLER, E. UMUTESI, ME RAYSSAC ORRIT, A. CIERCOLES, I. CERE, JC. LAPASSE, H. DUTKO

Pouvoirs

*C. PAVAILLER à C. CLERGEAU
J.F. MULLER à S. MAZAS
JC. MALTHE à JP. CUILOS
I. CERE à O. RACAUD*

*C. DEBONS à C. SCHIFANO
A. SECULA à A. TAHRI
E. UMUTESI à P. PLICQUE
JC. LAPASSE à R.M MARTINEZ
FUENTE*

Mme CLERGEAU Cynthia a été nommée secrétaire

Délibération n° 02

Le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu un contrat d'assistance à la passation des marchés de prestations d'assurances pour les besoins de la commune, avec la société PROTECTAS, sise 1 rue du Château 35390 GRAND FOUGERAY, compte tenu de l'arrivée à terme au 31 décembre 2025 des marchés d'assurances (dommages aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes et protection juridique des agents et des élus).

Par un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 9 avril 2025 au BOAMP et au JOUE ainsi qu'au journal d'annonces légales emarchéspublics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de l'attribution des marchés publics d'assurances suivants :

- Lot n°1 Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°2 Responsabilité et risques annexes (Prestation supplémentaire éventuelle : protection juridique des personnes morales)
- Lot n°3 Protection juridique des personnes physiques

Monsieur le Maire précise que les marchés prendront effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de cinq ans avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

La date limite de réception des plis a été fixée au 22 mai 2025 à 12h00. Au total, 8 offres ont été remises. L'analyse des offres a été confiée au cabinet PROTECTAS.

Lors de sa séance en date du 21 novembre 2025, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : **2 6 NOV. 2025**
Et publication ou notification du : **2 6 NOV. 2025**

Lot	Compagnie d'assurance attributaire	Montant de la prime annuelle 2026
Lot n°1 Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA	22 967.08 € TTC Taux HT en €/M2 : 1.21 €/M2
Lot n°2 Responsabilité et risques annexes + Prestation supplémentaire éventuelle : protection juridique des personnes morales ou lot n°2 Responsabilité et risques annexes sans la Prestation Supplémentaire Eventuelle : protection juridique des personnes morales	SMACL ASSURANCES	7 082.47 TTC Taux HT en % : 0.49 % PSE : 1 474.20 TTC
Lot n°3 Protection juridique des personnes physiques	2 C COURTAGE(courtier) CFDP	154.09 TTC
Montants totaux des marchés d'assurance pour l'année 2026 (avec Prestation Supplémentaire Eventuelle)		31 677 .84 TTC

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.1414-1 et L.1414- 2
VU le code de la commande publique,
VU la délibération du Conseil municipal n° 64-2020 en date du 25 août 2020, portant délégation d'attributions au Maire pour la durée du mandat,
VU le rapport d'analyse des offres de la société PROTECTAS et ses annexes,
VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics d'assurances attribués par la CAO aux sociétés figurant dans le tableau ci-dessus ;
- PRECISE que le(s) attributaire(s) pressenti(s) devront fournir les documents justificatifs prévus par le code de la commande publique dans le délai imparti par l'acheteur avant la signature du marché.
- VALIDE le montant total des marchés d'assurances pour les lots n°1 , 2 et 3 qui s'élève à 31 677 .84 TTC avec PSE pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après **2 6 NOV. 2025**
dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

2 6 NOV. 2025